

POMPIERS : leur organisation et leurs enjeux

L'actualité des dernières semaines sur notre commune ou celles voisines (accidents, agression) mais aussi les difficultés de financement de l'entretien du parc routier des véhicules départementaux ou bien encore la fermeture des urgences de l'hôpital de Dinan à partir de 23 h qui conduit à réorienter les secours vers l'hôpital de Saint-Malo, produisent un éclairage particulier sur les centres d'incendie et de secours.



L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent avec les autres services concernés à la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement mais aussi à la prévention et l'évaluation des risques de Sécurité Civile ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor est placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental et du Préfet. Il est composé de 60 centres d'incendie et de secours repartis sur 2 Groupements Territoriaux, l'un sur la moitié Ouest du département, le second sur la partie Est. 2768 agents dont 767 femmes composent l'ensemble des effectifs. Plus précisément, 318 sapeurs-pompiers pro-

fessionnels et 2343 sapeurs-pompiers volontaires et 404 jeunes sapeurs-pompiers sont répartis dans les différents centres du département. Le parc « engins » est constitué de 566 véhicules. Chaque centre de secours dispose d'au moins un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV), un Fourgon Pompe Tonne (FPT), Un Véhicule Tout Usage (VTU), Un Véhicule de Liaison (VL) et d'autres Véhicules en fonction des risques.

INFOS MAIRIE

Mairie de Saint-Lormel

1, rue Saint-Pierre
22 130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr
www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi soir
de 16h à 18h.

➔ FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE :

Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs, la mairie sera fermée au public le lundi 13 juillet et les samedis du 25 juillet au 22 août inclus.

Imprimeur Gérant :

Pierrick Sorgniard

Ont participé

à la réalisation :

Christine FRESCA-FANTONI
Thomas SCHMITT
Catherine SORGNIARD
Pierrick SORGNIARD
Déborah LE DREF

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

Impression :

Services de la Mairie



Le budget Global 2025 s'élevait à près de 52M€ réparti sur une participation à hauteur de 60 % pour le Département et 40 % pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes. Exceptionnellement sur les années 2025 et 2026, un fond de concours sur le matériel roulant a été mis en place par conventionnement avec les communes pour la somme de 1 Million d'Euros. Notre commune a participé à ce fond de concours sur 2025 et 2026 à hauteur de

1522,50€ chaque année. Pour information, en 2025, le Coût du service par habitant était de 77,40€ pour une moyenne nationale de 90€.

AU NIVEAU DU CENTRE DE SECOURS DE PLANCOËT

Les effectifs du centre sont de 75 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) dont 18 femmes et 29 jeunes sapeurs-pompiers. Le Potentiel Opérationnel Journalier demandé est de 9 SPV. Il n'y a pas de sapeur-pompier pro-

fessionnel mais c'est un des plus gros centres de sapeurs-pompiers volontaires. Le centre couvre les communes de Plancoët, Val d'Arguenon, Créhen, Saint-Lormel, Bourseul, Saint Michel de Plélan, Corseul et Plorec sur Arguenon.

QUELQUES DONNÉES SUR LE BILAN DES INTERVENTIONS 2025 : Le Centre d'incendie et de secours de Plancoët a réalisé 1789 Départs sur l'année 2025. Ils se décomposent principalement par

- des secours à Personnes (80%),
- des accidents de circulation (10,1%)
- des incendies (6,7%).
- des sorties plus spécialisées telles que des secours en Mer, sauvetages en milieu périlleux (interventions en falaise ou hauteur) pour 1,9%

et des opérations diverses (ouvertures de porte, inondations, renforts auprès d'ambulances privées pour brancardage) pour 1,4 %.

À l'échelle de notre commune, 93 départs ont eu lieu :
 • 63 secours à personnes,
 • 9 incendies et 21 accidents. L'activité est conséquente à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert et de notre commune. Saint-Lormel se classe en 3^e position après Plancoët et Val d'Arguenon.

Mobilisés pour porter secours et protéger les personnes, les biens et l'environnement, les sapeurs pompiers réalisent de nombreuses missions qui comme les chiffres le montrent, se diversifient et se complexifient. Ils font partis de notre quotidien et nous pouvons tous avoir besoin d'eux. Ils sont fidèles à leur devise "courage et dévouement".



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 12
MAI
2026

Étaient présents :

ANGERS Alain,
 BONENFANT Landry,
 BREUGNOT Stéphanie,
 DAUNAY Loïc,
 DEBAUGNIES Alexandra,
 DEPARTOUT Muriel,
 FRESCA-FANTONI Christine,
 GEN SSE Thierry,
 HAMON Benoît,
 MAYAUX Gilles,
 RICHARD Martine,
 SORGNIARD Catherine
 SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés :

MARTIN Françoise
 (procuration à Loïc DAUNAY)
 SCHMITT Thomas
 (procuration à Muriel DEPARTOUT).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa séance du 10 avril 2026, le conseil municipal a désigné M^{me} Françoise MARTIN, M Loïc DAUNAY, M. Benoit HAMON et M. Landry BONENFANT membres de la commission d'appel d'offres. Les services de la préfecture nous précisent que pour une commune de moins de 3500

habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire, président de la commission, de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de 3 suppléants selon les mêmes modalités.

Il convient de modifier la composition actuelle de cette commission qui a été validée par le conseil municipal comme suit : Commission d'appels d'offres :

• **Président - Rapporteur :**
 SORGNIARD Pierrick

• Membres titulaires (3) :

- Françoise MARTIN
 - Loïc DAUNAY
 - Gilles MAYAUX

• Membres suppléants (3) :

- Benoit HAMON
 - Landry BONENFANT
 - Catherine SORGNIARD

• Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) - Etablissement d'une liste de proposition des personnes appelées à siéger.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué,

président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2000 habitants). La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal. Le conseil municipal a validé une proposition de liste de 24 personnes potentiellement appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

• Désignation du correspondant défense de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor

La délégation militaire départementale nous sollicite afin de leur communiquer le nom du correspondant défense de la Commune. Le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Rôle et missions du correspondant défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur

la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;

- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).
- Il peut par exemple, organiser une conférence sur un thème de défense, faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Les correspondants défense sont accompagnés par leur délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation. Christine FRESCA-FANTONI a été désignée par le conseil municipal, correspondante défense de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor.

• Demande de participation au financement du parc roulant du SDIS22 pour l'année 2026

En 2025, la Commune de Saint-Lormel a fait le choix de valider son adhésion au fonds de concours pour le financement

du parc roulant du SDIS22 sur une année avec une subvention versée de 1522,50 €.

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant : Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé en 2025 un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement. Le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril 2025 la création de ce fonds de concours communal volontariste qui se base sur un montant d'1,50€ par habitant (population DGF 2024), pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de polices administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 60 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,

- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants.

Une subvention d'investissement de 1 522,50 € est attribuée au SDIS 22 pour l'année 2026.

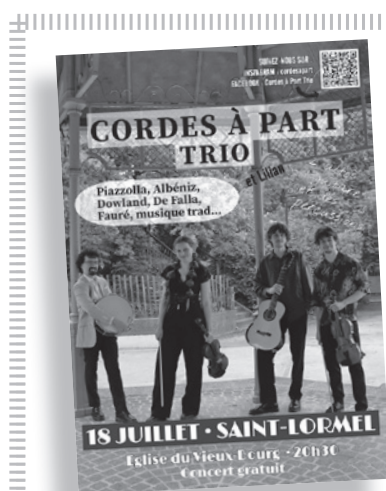
• Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

Martine RICHARD est désignée à l'unanimité membre de la commission de contrôle des listes électorales.

La séance est levée à 21h45.

• Prochain conseil municipal :

Vendredi 5 juin 2026 à 20h. Les comptes rendus réglementaire des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : www.saint-lormel.fr et disponibles en mairie ■



→ CONCERT « CORDES À PART » LE SAMEDI 18 JUILLET 2026 À L'ÉGLISE DU VIEUX BOURG

TRIO : 2 altos, 1 guitare et des percussions
Piazzola, Albéniz, Dowland
de Falla, Fauré, musique traditionnelle

CONCERT GRATUIT





LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 5
JUN 2026
20H

Étaient présents:

ANGERS Alain,
BONEANGERS Alain,
BONENFANT Landry,
BREUGNOT Stéphanie,
DEBAUGNIES Alexandra,
DEPARTOUT Muriel, F
RESCA-FANTONI Christine,
GENSSE Thierry,
MARTIN Françoise,
RICHARD Martine,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés:

DAUNAY Loïc (procuration à
Françoise MARTIN),
HAMON Benoit
MAYAUX Gilles.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr



• Elections des délégués et des suppléants du conseil municipal dans le cadre des élections sénatoriales

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de M. Thierry GENSSE, Catherine SORGNIARD, Alexandra DEBAUGNIES et Landry BONENFANT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

3 candidatures

sont enregistrées :

- SORGNIARD Catherine
- SORGNIARD Pierrick
- RICHARD Martine

Après dépouillement,

- M^{me} SORGNIARD Catherine,
 - M. SORGNIARD Pierrick
 - et Mme RICHARD Martine
- ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

3 candidatures

sont enregistrées :

- GENSSE Thierry
- MARTIN Françoise
- BONENFANT Landry

Après dépouillement,

- M. GENSSE Thierry,
 - Mme MARTIN Françoise
 - et M. BONENFANT Landry
- ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20h19.

• Prochain conseil municipal :

Vendredi 5 juin 2026 à 20h15 (reporté à 20h20). Les comptes rendus réglementaire des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : www.saint-lormel.fr et disponibles en mairie ■



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 5
JUN 2026
20H15

Étaient présents:

ANGERS Alain,
BONENFANT Landry,
BREUGNOT Stéphanie,
DEBAUGNIES Alexandra,
DEPARTOUT Muriel,
FRESCA-FANTONI Christine,
GENSSE Thierry,
HAMON Benoit,
MARTIN Françoise,
RICHARD Martine,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés:

DAUNAY Loïc (procuration à
Françoise MARTIN)
MAYAUX Gilles (procuration à
Landry BONENFANT)

• Création d'un emploi permanent de catégorie C (services périscolaires et entretien des locaux)

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des em-

ploi à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois,
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique. Considérant la nécessité de

créer un emploi permanent compte tenu d'un départ en retraite d'un agent et d'une adaptation des postes, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet (20/35ème) pour exercer les fonctions d'agent des services périscolaires et d'entretien des locaux communaux à compter du 24 août 2026 (date ne pouvant être rétroactive).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2^e classe et d'adjoint technique

principal 1^{ère} classe.
Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la durée hebdomadaire de service de 20h seulement de l'emploi proposé.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse (nouvelle procédure de recru-

tement). La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier d'un diplôme de CAP Petite enfance et/ou BAFA et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier le tableau des emplois
- de créer et de publier l'offre d'emploi telle que présentée

La séance est levée à 20h48.

• Prochain conseil municipal :

Mardi 16 juin 2026 à 20h. Les comptes rendus réglementaire des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : www.saint-lormel.fr et disponibles en mairie ■



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 16
JUIN
2026

Étaient présents :

ANGERS Alain,
BONENFANT Landry,
BREUGNOT Stéphanie,
DAUNAY Loïc,
DEBAUGNIES Alexandra,
DEPARTOUT Muriel,
GENSSE Thierry,
MARTIN Françoise,
MAYAUX Gilles,
RICHARD Martine,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés :

FRESCA-FANTONI Christine
(procuration à
Muriel DEPARTOUT)
HAMON Benoit (procuration
à Alain ANGERS).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération

> Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)- Proposition de 2 contribuables appelés à siéger.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle

est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué.

• La commission est composée de 11 membres à savoir :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires.

• Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins

18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.
- Dinan Agglomération doit proposer à la DDFIP une liste de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 40 noms).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose au directeur départemental des finances publiques 2 contribuables pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE PLANCOËT

Zone Artisanale de Nazareth
22130 PLANCOËT
Tél. : 02 96 80 29 72

> Horaires du 1^{er} février au 31 octobre :

Lundi 9h - 12h · Mardi, mer-
credi, vendredi et samedi :
9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

DÉCHETTERIE DE MATIGNON

Route du Chemin Vert
22550 MATIGNON
Tél : 02 96 41 12 63
Courriel : dechets@
dinan-agglomeration.fr

> Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi : 13h30 - 18h
Mardi, mercredi, jeudi, ven-
dredi et samedi : 9h - 12h et
13h30 - 18h

> Horaires Juillet et août :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi : 9h - 12h
et 13h30 - 18h.

→ RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉ- NAGÈRES.

**Les collectes se feront
les jeudis 9 et 23 juillet,
6 et 20 août, 3 et 17 sep-
tembre 2026.**

→ SAISON CULTURELLE DINAN AGGLOMÉRATION :

Programme et
réservations en ligne sur
saison-culturelle.dinan-
agglomeration.fr
ou au 02 96 87 14 27



> Désignation des représen- tants au sein de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences. La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre. Elle est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Conseiller titulaire :
Françoise MARTIN
- Conseiller suppléant :
Martine RICHARD

• Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant auprès du Parc Naturel Régional

En 2023, la Commune de Saint-Lormel a adhéré au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.
Suite à l'installation d'un

nouveau conseil municipal, il est demandé au conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune auprès de ce syndicat.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Conseiller titulaire :
Thomas SCHMITT
- Conseiller suppléant :
Landry BONENFANT

• Désignation d'un réfèrent auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan

A chaque renouvellement d'élections municipales, il est demandé aux Communes de nommer un réfèrent titulaire pour la Mission Locale du Pays de Dinan, sensibilisé sur les questions de la jeunesse.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Conseiller titulaire : Pierrick SORGNIARD

• Marché de travaux mairie et salle poly- valente : Lot 1 (Lessard TP) Avenant n°6

L'entreprise Lessard TP nous a transmis un avenant pour des travaux soustraits du marché et liés à des aménagements extérieurs de la salle polyvalente (plantations d'arbustes) d'un montant de - 5 545 € HT soit - 6 654 € TTC.

Cet avenant sera comptabilisé en dépense d'investissement du budget communal 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'avenant n°6 du lot 1 de Lessard TP de - 5 545 € HT soit - 6 654 € TTC.

• Budget communal - Admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Dinan nous a adressé une demande d'admission en non valeur concernant des créances éteintes (une clôture pour insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant de 3 455,68 € (correspondant à des loyers et des factures d'électricité du local commercial de la Commune).

Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement typé "admission en non valeur". Des provisions pour dépréciation ont déjà été comptabilisées sur les budgets 2024 et 2025 pour un montant de 3 455,68 €. L'opération n'aura donc pas d'impact sur le résultat de fonctionnement 2026 avec la reprise de ces provisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'admission en non valeur des titres joints à la demande du SGC de Dinan d'un montant total de 3 455,68 €.

Remarque du conseil municipal : On ne peut que regretter le comportement du dernier locataire du local commercial qui n'a pas honoré ses loyers malgré des tarifs préférentiels avantageux.

• Renouvellement de la ligne de trésorerie

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous informe de la date d'échéance au 23 juin 2026 du contrat d'ouverture de crédit "ligne de trésorerie" d'un montant de 150 000 €.

Le conseil municipal a sollicité une nouvelle proposition pour une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Un nouveau contrat est proposé à hauteur de 100 000 € avec un taux de 3,168 %, commission de mise en place : 0,25 % du montant de la ligne (frais de dossier de 250 €).

Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au renouvellement du contrat de

crédit dit « ligne de trésorerie » pour un montant de 100 000 € et autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

• Devis de réparation de la balayeuse par Créhen - Participation financière de la Commune de St-Lormel

Les Communes de Créhen et Saint-Lormel ont fait l'acquisition en commun d'une balayeuse dont l'entretien revient aux deux communes. Suite à une panne, la Commune de Créhen a procédé à la réparation de celle-ci pour un montant de 2 479,70 € TTC. Elle sollicite notre Commune pour une participation pour cet entretien à hauteur de 30% soit 743,91 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la participation de la Commune à hauteur de 30% de la dernière facture d'entretien de la balayeuse en commun avec la Commune de Créhen, soit une participation de 743,91 € TTC.

• Devis de la SAUR pour le remplacement de deux poteaux incendie

Suite au compte-rendu de la campagne de vérification des poteaux incendies 2025 de la Commune, la SAUR nous a transmis trois devis pour le remplacement de poteaux incendies qui ne sont plus réparables et d'un clapet de pied :

- Poteau n°4 rue des Tilleuls pour un montant de 3 426 € HT soit 4 111,20 € TTC
- Poteau n°19 au niveau du 25 le Guenbosq pour un montant de 3 361 € HT soit 4 033,20 € TTC
- Remplacement du clapet de pied au niveau des Poissonnais pour un montant de 565,63€ TTC

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les trois devis proposés par la SAUR pour

le remplacement de deux poteaux incendies et d'un clapet de pied pour un montant total de 8 710,03 € TTC.

• Arrêt 1^{ère} version du projet de révision du PLUIH - avis de la Commune

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat) est un document fondateur de Dinan Agglomération mais c'est aussi un document vivant, appelé à évoluer régulièrement. Il a ainsi fait l'objet de plusieurs procédures de modification de droit commun ou simplifiée et de deux procédures de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité. Son volet Habitat a également fait l'objet d'un bilan triennal en 2023.

Au regard du contexte législatif et réglementaire qui a fortement évolué ces dernières années, la révision générale du PLUIH de Dinan Agglomération était nécessaire. Du fait de la complexité du document et de son évolution, ce point sera développé dans un prochain



→ COULE PAS TON ÉTÉ : CAMPAGNE DE PRÉVENTION

En France, 43% des noyades accidentelles concernent des enfants ou adolescents de moins de 18 ans, et plus d'une noyade mortelle sur deux survient dans les cours d'eau ou les plans d'eau (Santé Publique France - Surveillance épidémiologique des noyades lors de l'été 2025).

Pour prévenir les risques, encouragez vos publics à se renseigner sur les zones de baignade aménagées (mairies, offices de tourisme ou carte en ligne).

Les brèves du Conseil Municipal du 16 juin 2026 (suite)

bulletin.

Au vu du compte-rendu de la Commission communale urbanisme, aménagement et environnement du 9 juin 2026, transmis aux conseillers municipaux, l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette première version du projet de révision du PLUiH, assortie d'observation.

• Attribution des subventions pour l'année 2026

La Commune de Saint-Lormel a été sollicitée pour l'octroi de subventions pour cette année 2026. Il a été prévu un budget de 2 000 € au budget communal 2026.

Liste d'attribution des subven-

tions 2026 :

- Armor'hole : 500,00 €
- ADS Côte d'Emeraude : 353,20 €
- Fonds d'Aide aux Jeunes..... 150,00 €
- Protection civile... 100,00 €
- SNSM de St Cast le Guildo... 100,00 €
- Les restos du cœur 150,00 €
- Épicerie solidaire Ploubalay 150,00 €
- Rêves de clown 150,00 €
- TOTAL 1653,20 €**

Le solde restant de subvention attribuable est donc de 356,80 €

Pour information, en 2025, la Commune a attribué un total de 1 960 € de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la liste d'attribution de subventions pour 2026 énumérées ci-dessus.

• Révision des tarifs des services périscolaires (cantine et garderie)

> Révision des tarifs de restauration scolaire

Il est proposé d'étudier les tarifs communaux de la cantine pour la rentrée scolaire 2026. Le bilan démontre un déficit de 28 203,17 € pour l'année 2025 du service cantine (déficit de 28 005,14 € pour 2024). Notre

prix de vente du repas est de 3,50 € pour les enfants et 5,10 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio était de 4,01 € TTC par enfant et 4,96 € TTC par adulte. Il est demandé l'avis du conseil municipal sur une possible révision de nos tarifs cantine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée de septembre 2026.

> Révision des tarifs de garderie

Il est proposé d'étudier les tarifs communaux de la garderie pour la rentrée scolaire 2026. Le bilan démontre un déficit de 14 813,94 € pour l'année 2025 du service garderie (déficit de 14 233,23 € pour 2024).

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

- Arrivée avant 8h : 1.70 €/ enfant
- Arrivée après 8h : 1.30 €/ enfant

Soir

- Départ avant 17h30 : 1.70 €/enfant
- Départ après 17h30 : 2.25 € / enfant

Réduction : 25% à partir du deuxième enfant

Au-delà de 18h30 (fermeture de la garderie), majoration de 5€ par ¼ d'heure de retard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée de septembre 2026.

• Révision des tarifs d'occupation du domaine public

En 2013, la Commune de Saint-Lormel a délibéré sur une redevance pour l'occupation du domaine public dans ces conditions :

- Pour les commerces ambulants, sur la base d'un stationnement pour vente par semaine, un forfait de 20€ par mois
- Pour occupation de type terrasse, sur la base de 0,35 € le m² par mois
- Montants révisibles chaque année.

Ces montants n'ont jamais été révisés depuis.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ces redevances d'occupation du domaine public en incluant une révision des tarifs appliqués et en prévoyant une révision automatique chaque année selon l'indice des loyers commerciaux du 2^e trimestre de l'année.

Soit pour l'année 2026 et en appliquant une révision depuis 2013 utilisant les indices des loyers commerciaux, une redevance actualisée de 302,62 € par an (soit 25 € par mois)

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'ÉTÉ 2026



L'inscription reste une étape essentielle et obligatoire pour bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Elles sont prises tous les jeudis.

La campagne d'été qui a débuté le 30 mars se poursuivra jusqu'à mi-novembre 2026 avec une distribution tous les 15 jours le jeudi de 9h à 11h15.



pour le commerce ambulante et une redevance actualisée de 153,58 € par an (soit 12,80 € par mois) pour l'occupation de terrasse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'actualisation des tarifs d'occupation du domaine public à partir du 1^{er} juillet 2026 et le principe de révision automatique chaque année.

• **Motion de soutien pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur une motion de soutien transmise par la Commune de Languédias :

• **Considérant** que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

• **Considérant** que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les

patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,

• **Considérant** que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 mins,

• **Considérant** que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,

• **Considérant** l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Saint-Lormel souhaite, par la présente motion :

1 - Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

2 - S'opposer à toute ferme-



ture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan

3 - Demander à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

4 - Charger Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Le conseil municipal de Saint-Lormel valide à l'unanimité cette motion de soutien pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan.

La séance est levée à 22h45.

• **Prochain conseil municipal :**

Jeudi 23 juillet 2026 à 20h. Les comptes rendus réglementaire des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : www.saint-lormel.fr et disponibles en mairie ■



→ **UNE ÉTUDE STATISTIQUE DANS NOTRE COMMUNE :**

ENQUÊTE BUDGET DE FAMILLE DU 18 JUIN 2026 AU 08 SEPTEMBRE 2026

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête sur la consommation et le budget. Cette enquête est essentielle pour connaître les dépenses pour le logement, les transports,

l'alimentation, l'habillement... Elle permet de comparer la consommation selon le revenu, l'âge ou le territoire. L'enquête est aussi utile pour mesurer l'évolution des prix et du pouvoir d'achat.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



SITES OFFICIELS PRATIQUES AU SERVICE DU PUBLIC

Pré-plainte en ligne



- Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'utilisateur pour signer la plainte.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Signalement sur internet



- Signaler tout contenu ou comportements illicites sur internet.
- Les tentatives d'escroqueries par internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de THESEE.

www.internet-signalement.gouv.fr

Trouver une brigade ou commissariat



- Localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.

www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Connaître ses points restant sur le permis de conduire



- Téléphones : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire.

<https://mespoints.permissdeconduire.gouv.fr/bienvenue>

Brigade numérique gendarmerie



- Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les télé-services ou vers les unités territoriales.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique



Rendez-vous en ligne

- Prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...). Service expérimenté dans les départements 35 et 45

<https://lanuaire.service-public.fr/>

Djihadisme



- Signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger).

0 800 005 696 Numéro vert gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

www.stop-djihadisme.gouv.fr

Fraude à la carte bancaire



- PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.

Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

psl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche

Violences sexuelles et sexistes



- Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.
- Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr



Tranquillité vacances

- Opération tranquillité vacances (OTV) : Les internautes se réinscrivent en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.



Escroqueries sur internet

- THESEE : Déposer une plainte en ligne pour les escroqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rançongiciel, hameçonnage, fausse romance...).



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

Prochaine année scolaire 2026-2027 : rentrée des élèves le mardi 1^{er} septembre 2026



AIDE AUX DEVOIRS : Appel aux bénévoles.

Dans le cadre du service d'aide aux devoirs à la garderie de Saint-Lormel, nous recherchons des bénévoles pour aider les enfants de CP au CM2 les lundis et jeudis de 17h15 à 17h45 (18h maximum) hors vacances scolaires.

Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez vous impliquer en aidant des élèves, merci de vous faire connaître à la mairie de Saint-Lormel au 02 96 84 14 80 ou accueil@saint-lormel.fr

RAPPEL : NOUVEAUTÉ INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES - Navette du RPI

Afin de pouvoir utiliser la navette que relie nos établissements du RPI de Créhen et de Saint-Lormel, l'inscription à la navette devient obligatoire. Chaque famille du RPI a reçu un courrier de la mairie avec le formulaire d'inscription qu'il fallait impérativement nous retourner avant le 30 juin 2026. La photo de l'enfant et le justificatif de domicile sont obligatoires pour procéder à l'inscription.

Les communes prennent en charge les frais d'inscription

(140 € par enfant). Toutefois, en cas d'inscription après la date du 30 juin 2026, des frais seront imputés aux familles.

AMICALE LAÏQUE :

La traditionnelle kermesse du RPI s'est déroulée le dimanche 14 juin. Nous avons passé une magnifique journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

La journée a débuté à 11 h 30 avec le spectacle des enfants. Celui-ci a été suivi par la remise d'un diplôme et d'un cadeau offert par nos municipalités aux élèves de CM2 : une calculatrice, afin de leur souhaiter une belle réussite pour leur entrée au collège.

• Départ à la retraite de Marie-Hélène

Un moment particulièrement émouvant a également été consacré à Marie-Hélène, qui part à la retraite. Les enfants lui ont chanté une chanson et chacun avait apporté une fleur afin de composer un bouquet géant. Merci pour tout, Marie-Hélène ! Toute l'équipe de l'Amicale te souhaite une très belle retraite.

• Repas moules-frites

Nous avons ensuite proposé

un repas moules-frites, pour l'ouverture de la saison des moules, ainsi que des galettes-saucisses.

À partir de 13 h 30, les différents stands ont accueilli petits et grands : balades à poneys, parcours pompiers, pêche à la ligne, chamboule-tout, château gonflable, enveloppes surprises avec cadeaux à la clé et nouveauté de cette année, un clown sculpteur de ballons. L'ensemble des animations a rencontré un vif succès. Tout au long de l'après-midi, le jeu des plaquettes, offert par M. Perrin, a animé la kermesse avec de très beaux lots à gagner.

La journée s'est achevée par le tirage au sort de la tombola, avec plus de 40 beaux lots mis en jeu. Les gagnants ont tous été contactés.

Nous remercions chaleureusement l'association Les Fennecs pour l'installation et le prêt de leur chapiteau de cirque, qui a beaucoup plu aux visiteurs, ainsi que Yannick pour la sonorisation et les deux pompiers bénévoles présents tout au long de la journée.

Nous adressons également nos remerciements aux parents bénévoles ainsi qu'aux enseignants pour la préparation du spectacle.

• Assemblée Générale

Nous en profitons également pour annoncer que l'assemblée générale se tiendra en septembre. Toutes les personnes souhaitant rejoindre le bureau de l'Amicale seront les bienvenues.

Bonnes vacances et on se retrouve en septembre !

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2026-2027 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE LA COMMUNE À LA STÈLE DU VIEUX BOURG LE DIMANCHE 2 AOÛT 2026



- 11h15 : RDV au Vieux Bourg
- 11h30 : rassemblement devant la stèle des 2 résistants morts pour la France, dépôt de gerbe, minute de silence, discours.

Suivi d'un apéritif champêtre offert par la municipalité



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

GALERIE DAVID BALADE



Exposition d'illustrations par David Balade : Orphée, ou le regard défendu

Du 25 juillet au 9 août 2026
– L'artiste illustrateur David Balade présente une nouvelle exposition consacrée à la figure intemporelle d'Orphée, mythe fondateur de l'amour, de la perte et de la puissance créatrice. À travers une série d'œuvres inédites, l'artiste propose une relecture sensible et contemporaine de cette légende universelle, interrogeant la place de l'être humain dans le monde, sa fragilité, et sa capacité à se relever après l'épreuve.

• **Informations pratiques**
Galerie David Balade, 23 rue des tilleuls, 22130 Saint Lormel du 25 juillet au 9 août 2026
Tous les jours de 16h à 20h
Entrée Libre

• **STAGE :**

Les passionnés de graphisme celtique pourront noter les dates de la nouvelle session du stage de dessin celtique qui se tiendra du 16 au 18 juillet 2026 à la Galerie David Balade. Comme pour les sessions précédentes, il sera possible de s'inscrire pour le stage complet ou pour des ateliers au choix.

• **CONTACT :**

davidbalade@hotmail.com

06 80 21 45 76.
<https://www.davidbalade.fr/>
et les réseaux sociaux

COMITE DES FÊTES :

• **Randonnée pédestre et repas de la mer du 31 mai :**
la journée se solde par une participation record à la randonnée comme au repas. Le comité des fêtes remercie tous les participants et vous donne rendez-vous en 2027.

• **Vide-greniers du 14 juillet :**



il ne reste qu'une vingtaine de places disponibles pour exposer. Si vous êtes intéressés, dépêchez-vous de réserver au 07 83 39 78 19. Rendez-vous le 14 juillet pour tous les chineurs.

Atelier découplage le mardi 22 septembre :

dans la salle d'honneur de 14h à 17h30. Participation de 5€ pour le trimestre.
INFOS : Agnès Suire au 06 45 75 65 35.

DES NOUVELLES D'ARMOR'HOLE :

L'association de corn'hole de Saint-Lormel a organisé un



tournoi A.C.L Europe. Les 19, 20 et 21 juin dernier au complexe sportif Yves du Manoir à Saint-Cast Le Guildo. Louis ANGERS finit 3^e du classement en simple, et de ce fait a été invité pour l'épreuve pro et a fini à la 1^{ère} place. David PERIDY et Timothé ANGERS ont fini à la 2^e place du tournoi en double. Encore une belle cueillette pour le club Armor Hole de Saint-Lormel. Nous vous rappelons les jours et heures d'entraînements : le lundi, mardi et vendredi de 18h à 20h.

LORMELIMÉLO :

Les animations et activités de l'association vont reprendre en septembre. Notez dès à présent les dates des manifestations à venir :

• « **Troc plantes** » le

11 octobre 2026

• « **Les Lormélois ont du talent** » les 14 et 15 novembre 2026

Les Activités régulières reprendront début septembre :

• **Patchwork**, tous les lundis à partir du lundi 7 septembre 2026 de 14h00 à 16h00 salle des Prévayes, mairie.

Infos : Dominique Deutch
06 99 95 39 91.

• **Couture créative**, tous les mardis hors vacances sco- laires à partir du 8 septembre 2026 de 14h00 à 17h00, salle polyvalente-mairie.

Infos : Catherine Brelaud
06 28 20 52 72

• **Atelier « initiation au dessin et à la peinture »**, une fois par mois le jeudi à partir du 3 septembre 2026, de 14h00 à 16h30, salle des

Prévayes,
Infos : Catherine Brelaud
06 28 20 52 72
À noter qu'un atelier photo est en cours de création. Renseignements auprès de Jacques Brelaud - 06 85 78 54 25

LE GRAND FORUM INTERCOMMUNAL PLANCOËT PLÉLAN :

Un rendez-vous incontournable !

Sport, culture, loisirs, engagement citoyen... Le Grand Forum des Associations revient cette année encore pour une journée placée sous le signe de la découverte et du partage. **Rendez-vous le samedi 5 septembre 2026 de 10h à 17h à la salle omnisports de Créhen** pour rencontrer plus de 90 associations dynamiques et passionnées.
+ d'INFOS : www.grandforum-plancoet-plelan.fr
forum-associations@orange.fr



FÊTE DE LA SAINT LUNAIRE :

**le dimanche 12 juillet
2026 en l'église du
Vieux Bourg**